



Le CEFA, c'est quoi?

C'est l'enseignement en alternance. Le principe est d'alterner une formation théorique à l'école (CEFA) à une formation pratique en entreprise, selon un programme préétabli et agréé.

Accessible à partir de 15 ans, il est l'alternative pour les élèves désirant se rapprocher du monde du travail.

2 jours à l'école et le reste de la semaine en entreprise.

Article 49 ou Article 45

L'article 49 détermine que l'alternance doit viser les mêmes objectifs, les mêmes compétences et les mêmes certifications que l'enseignement de plein exercice. Les formations de type « article 49 » permettent donc d'obtenir le CESS en faisant une 7ème année (un atout non négligeable). L'article 45 quant à lui, a comme objectif de permettre aux élèves d'acquérir des compétences très spécifiques à l'enseignement en alternance. Les certificats délivrés sont donc des certificats de qualifications spécifiques.

Dans les deux cas, l'élève est rémunéré : il perçoit une indemnité progressive mensuelle tout au long de sa formation.

Lexique

P: Professionnel
DQ: Enseignement CPU
CPU: Certification par unités
* en programmation - ouverture 2021-2022 en attente de validation

+32.56.89.09.09
+33.3.66.32.08.31



45 **R3P - R4P** Nos options:

- Jardinier(ère) d'entretien
- Ouvrier(ère) Plafonneur(euse)*
- Commis(e) de Cuisine
- Auxiliaire de Magasin
- Équipier(ère) Logistique

45 **R5P - R6P** Nos options:

- Jardinier(ère) d'entretien
- Commis(e) de Cuisine
- Auxiliaire de Magasin
- Équipier(ère) Logistique

49 **R7TQ** Nos options:

- Barman/Barmaid*

49 **R4DQ** Nos options:

- Maçon(ne)

49 **R5P-R6P**
R5DQ - R6DQ Nos options:

- Maçon(ne)
- Fleuriste*

49 **R7P** Nos options:

- Gestionnaire de Très Petites Entreprises

ouverture 2021-2022